

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 14 septembre 2018

**2<sup>ème</sup> Commission**

N° CP-2018-8-2-4

### Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

### Service consulté

Service Attractivité des Territoires

## PROJET INTERREG V TROIS PAYS A VELO

Résumé : Dans le cadre du projet INTERREG V "Trois Pays à Vélo" , il est proposé :

- d'attribuer une subvention de 23 579,80 € à l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB), porteur administratif et financier du projet INTERREG V "Trois Pays à Vélo" pour une durée de trois ans, soit 2018-2021,
- d'autoriser ETB à reverser une partie de la subvention, soit un montant de 2 436,80 €, à Saint-Louis Agglomération,
- d'approuver la convention relative au présent projet et d'autoriser la Présidente à la signer.

### I. Un itinéraire transfrontalier structurant à réactualiser et à promouvoir

L'itinéraire cyclable des Trois-Pays, est une véloroute créée en 1996 qui se compose d'une grande boucle de 193 km et d'une boucle plus petite de 67 km, qui a notamment pour but la valorisation des richesses touristiques de ce territoire transfrontalier.

Il parcourt une partie du Sundgau, des agglomérations mulhousiennes et de Saint-Louis puis rejoint la Suisse en traversant la ville de Bâle et sa campagne pour enfin cheminer en Allemagne via Lörrach et Neuenbourg am Rhein.

Cet itinéraire doit aujourd'hui être remis à jour au regard de nouvelles sections réalisées ou sécurisées, des panneaux vieillissants et des souhaits des territoires traversés.

Ainsi, les Suisses et les Allemands ont revu les tracés et remis à jour la signalisation sur leurs territoires.

Pour la partie française, ce travail reste à réaliser afin de proposer des circuits adaptés aux utilisateurs.

Toutefois, les partenaires des Trois Pays ont souhaité aller au-delà des infrastructures et de la signalisation, en proposant une véritable mise en tourisme de ce territoire transfrontalier si particulier, à travers la porte d'entrée du cyclotourisme.

Cette intention rejoint notre Stratégie Interdépartementale d'Innovation et de Développement du Tourisme pour l'Alsace 2017-2021 pour qui la mise en tourisme des infrastructures cyclables alsaciennes apparaît comme un objectif prioritaire.

Aussi, c'est un véritable programme d'actions de valorisation de ce territoire cyclable qui a été élaboré par les partenaires, sous la coordination de l'Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB), porteur administratif et financier du projet.

## **II. Le projet INTERREG V « Trois Pays à Vélo »**

Le comité directeur d'ETB et le Comité de suivi du programme européen INTERREG V ont validé le projet « Trois Pays à Vélo / Dreiland Radreiseregion » avec les objectifs suivants :

- améliorer l'offre et l'infrastructure liées au cyclotourisme dans les Trois Pays,
- créer des supports de communication et promouvoir cette nouvelle destination touristique au niveau local, régional, national et international,
- renforcer le partenariat dans le domaine du tourisme au sein de l'agglomération trinationale, de Mulhouse Alsace Agglomération, du Sundgau et au-delà.

Le projet d'une durée de 3 ans court du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2021.

A l'issue de cette période, un dispositif de suivi sera mis en place par les partenaires pour garantir, dans la durée :

- la qualité des équipements et infrastructures liés au cyclotourisme,
- la maintenance et le renouvellement des outils de communication existants,
- les échanges et la coordination des acteurs dans le domaine du tourisme et des infrastructures cyclables.

27 partenaires sont cofinanceurs : l'Europe, la Région Grand Est, également autorité de gestion du programme INTERREG V Rhin Supérieur, le Département du Haut-Rhin, Saint-Louis Agglomération, la Communauté de Communes du Sundgau et Mulhouse Alsace Agglomération, 15 partenaires allemands et 6 partenaires suisses.

Le montant total prévisionnel du projet s'élève à 516 499,80 € dont 433 288 € éligible à un cofinancement communautaire. Le détail des dépenses est repris en annexe.

Le tableau des cofinancements est le suivant :

<b>Partenaires financiers</b>	<b>Montant € TTC</b>
Europe	216 644,00
Partenaires Suisses	83 211,80
Partenaires Allemands	78 539,00
CA Saint-Louis Agglomération	52 576,20
Département du Haut-Rhin	23 579,80
Région Grand Est	21 433,00
Communauté de communes du Sundgau	20 994,00
Mulhouse Alsace Agglomération	19 522,00
<b>Total</b>	<b>516 499,80</b>

Par ailleurs, des partenaires associés non financeurs tels que Suisse Mobile et Alsace Destination Tourisme apporteront leur appui technique à la bonne réalisation de ce projet.

Compte tenu de l'importance significative de cette démarche pour la mise en tourisme des infrastructures cyclables alsaciennes, il est proposé d'accorder une subvention de 23 579,80 € à ETB, porteur administratif et financier du projet INTERREG V « Trois Pays à Vélo ».

Une partie de cette subvention (soit 2 436,80 €) sera reversée par ETB à Saint Louis Agglomération, au regard de sa forte contribution au projet.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de 23 579,80 € à Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB), porteur administratif et financier du projet INTERREG V « Trois Pays à Vélo », pour une durée de 3 ans, soit 2018-2021. Le versement de la subvention interviendra en une seule fois dès signature par les partenaires de la convention jointe au présent rapport et sur présentation d'un appel de fonds,
- d'autoriser ETB à reverser une partie de la subvention, soit un montant de 2 436,80 €, à Saint-Louis Agglomération,

- d'approuver la convention correspondante, jointe au présent rapport et de m'autoriser à la signer,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 6574, du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT